



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18 septembre 2015

L'ailante dans la ligne de mire du canton

(I-VS).- L'ailante glanduleux est un arbre exotique envahissant qui menace la fonction protectrice des forêts. Son expansion cause également des problèmes aux infrastructures urbaines et aux exploitations agricoles. C'est pourquoi le Service des forêts et du paysage (SFP), en collaboration avec la commune de Sierre, lance une opération exceptionnelle visant à stopper la progression de l'ailante. Les particuliers sont eux aussi appelés à les faire éliminer gratuitement.

Près de 100 sites d'ailantes ont été identifiés sur le territoire de la commune de Sierre. Afin de stopper la progression de cet envahisseur, les plus gros semenciers seront abattus dès cet automne, d'abord sur le domaine public puis sur le domaine privé. Les particuliers habitant Sierre sont eux aussi invités à lutter contre l'envahisseur. Une action indispensable car la majorité des ailantes poussent sur les terrains privés. Les frais d'abattage et d'évacuation seront pris en charge par les autorités. L'opération débutera durant la deuxième quinzaine de septembre, soit avant la dissémination des graines, et sera reconduite dans une année. Il s'agit d'une première cantonale réalisable grâce à une aide financière spéciale de l'Office fédéral de l'environnement. Au total, ces travaux s'élèvent à 88'800 francs soutenus par la Confédération et le canton. L'action se poursuivra sur le territoire de la commune de Sion.

Une fois repéré, l'ailante donne l'impression d'être partout. Cet arbre, à croissance extrêmement rapide - jusqu'à 4m par an - s'accommode de la sécheresse, de l'humidité, de la pollution et des sols de natures diverses. De plus, il affiche des performances exceptionnelles de reproduction. Pour couronner le tout, la densité de son feuillage et les substances toxiques qu'il diffuse dans le sol lui permettent de s'installer durablement, au détriment des espèces indigènes. Toutefois l'ailante est un arbre très cassant, sensible à la pourriture du cœur, qui ne dispose pas des mêmes aptitudes de protection contre les dangers naturels que nos valeureuses essences indigènes. Son expansion a donc des conséquences sécuritaires qui ont interpellé les autorités. Ses racines provoquent également des dégâts aux routes et aux bâtiments. Son installation dans les surfaces cultivées contraint fortement l'exploitation agricole.

Le SFP se tient à disposition pour informer les communes et les particuliers.

Pour de plus amples renseignements et obtenir les horaires des premières coupes, vous pouvez vous adresser à :

Yann Clavien, biologiste, 027 607 10 32, 079 202 95 04
Olivier Guex, chef du SFP, 027 606 32 05 ou 079 279 84 35